

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le Vingt Trois Janvier à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 14 Janvier 2025

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	12
Votants	13
Excusés	1

Présents BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra,
TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : CHAUVEAU Philippe

Pouvoirs : Philippe CHAUVEAU a donné pouvoir à Marie-Claire BOLLE

Secrétaire de séance : LUQUIAU Christophe

**DÉLIBÉRATION N°2025-04- Acceptation devis AGHARTA pour accompagnement gestion et mise à
jour site internet et réalisation de vidéos.**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu les devis concernant un accompagnement pour la gestion et la mise à jour du site internet, de la
réalisation de vidéos sur la commune,

Après en avoir délibéré, décide :

- De valider le devis de l'entreprise AGHARTA basée à Valence en Poitou (86) pour les
prestations mentionnées ci-dessus d'un montant de
-accompagnement pour gestion et mise à jour du site internet : 150 €/mois
-réalisation d'une vidéo pour réseaux sociaux : 250€/vidéo
-réalisation d'une vidéo retraçant les 6 années de mandat de la municipalité : 980 € /vidéo
- D'autoriser le Maire à signer tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 24 janvier 2025

Le Maire

Jean-Guy VALETTE

Le secrétaire de séance
Christophe LUQUIAU



AR Prefecture

086-218601045-20250123-D04_2025-DE
Reçu le 28/01/2025